CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ENTREPRISES

0

Chorus Pro : La dématérialisation des factures dans les contrats de commande publique

Fiche pratique INFOREG

Depuis le 1er janvier 2017 et dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie dite LME du 4 août 2008, l'ensemble des entreprises signataires de contrat de commande publique ont dorénavant une obligation de transmettre les factures sous forme dématérialisée via le portail Chorus Pro.

Depuis le 1er janvier 2020, **les microentreprises sont obligées de dématérialiser leur facture**.

Selon un communiqué de presse du gouvernement, ce dispositif permettrait d'éditer près de 100 millions de factures électroniques par an.

L'allégement des charges administratives qui en découle traduit "*la volonté des pouvoirs publics de* ***rendre l'accès aux marchés publics plus simple et plus efficace*** *pour les entreprises*".

Les contrats concernés par la dématérialisation des factures

Les contrats sont conclus entre une entreprise du secteur privé et l'Etat, les collectivités territoriales ou les établissements publics et leurs sous-traitants, autrement nommés pouvoirs adjudicateur (au sens de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014) ou entités publiques.

Les entreprises concernées par la dématérialisation des factures

Toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de commande publique avec des entités publiques clientes, doivent leur transmettre les factures sous forme

Gdématérialisée, et ce depuis le 1er janvier 2020.matérialisées

Afin d'aider les entreprises, la plateforme gratuite Chorus Pro, mise en place par l'Agence Pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE), simplifie les démarches en leur permettant notamment de saisir les factures et d'en suivre le traitement. Toutes les informations et les saisies se font en ligne via le site Chorus pro.

- Facturation électronique : mode d'emploi pour les micro entreprises
- Site d'information et de communication sur Chorus Pro

Mis à jour le 14/02/2022

l'acheminement des factures reçue par cette dernière.

L'imposition de ces mentions selon la volonté du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur a le choix entre imposer ou non ces mentions obligatoires.

Si l'entité publique choisit de ne pas imposer ces mentions à ses fournisseurs, alors leur inexactitude ou omission n'aura pas d'incidence sur la validité de la facture.

Dans le cas contraire, cette entité pourra rejeter la facture en cause et interrompre une seule fois le délai de paiement dans lequel il est tenu de la régler (article R.2192-27 du code de la commande publique). Dans ce cas, il doit notifier au créancier les raisons de son refus de régler la facture et préciser les pièces à fournir ou à compléter pour

Conseil juridique

Bénéficiez de **conseils juridiques** délivrés par une équipe de juristes pluridisciplinaires, experts des problématiques de l'**entrepreneuriat** et du **développement des TPE-PME**.

Pour aller plus loin

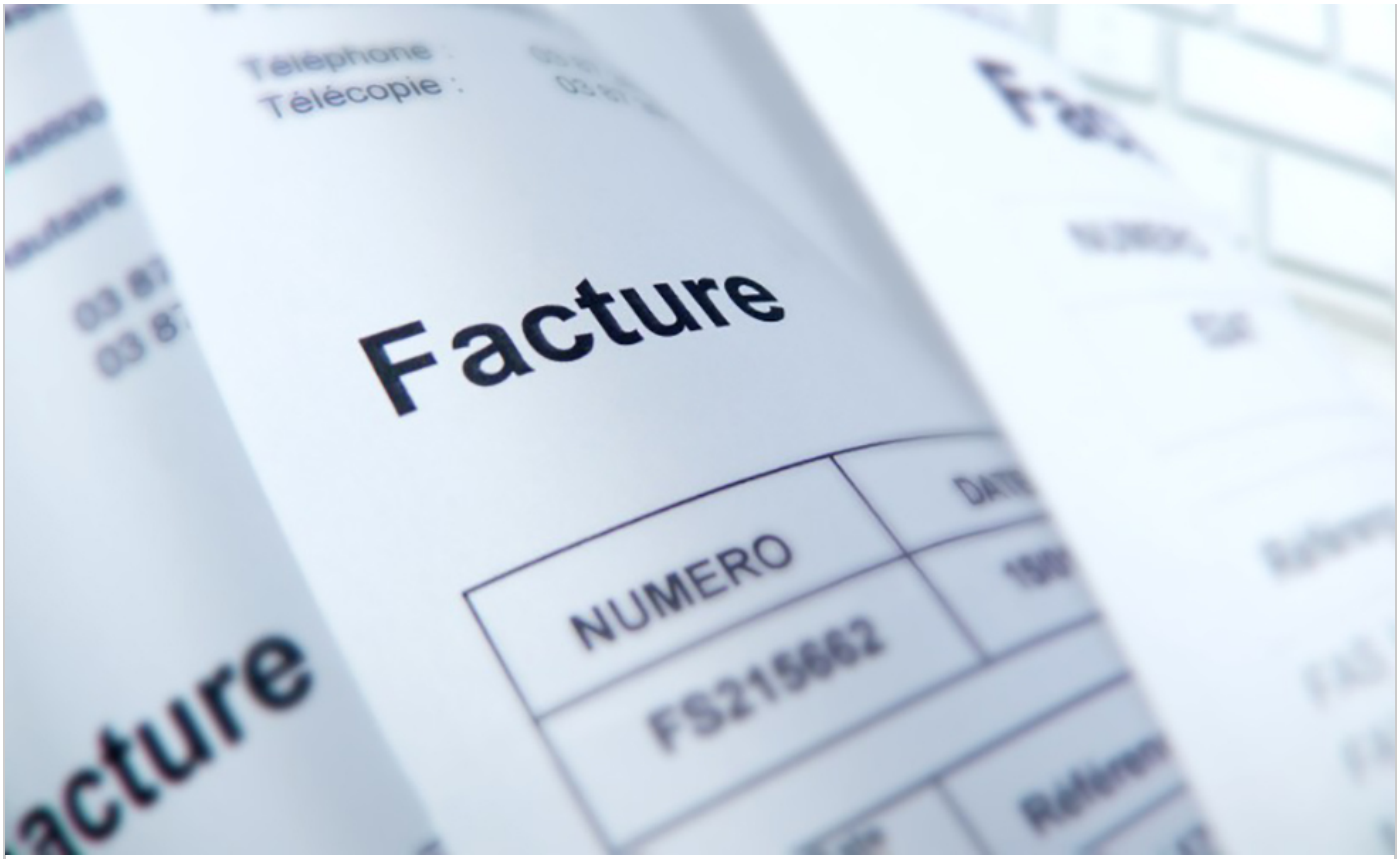

Factures : quelles sont les mentions obligatoires ?

Fiche pratique

Le législateur impose une **obligation de facturation** dans les relations entre professionnels. Les **mentions à porter sur une facture** sont fixées par le Code général des impôts (CGI).

Modèle de facture

Modèle / Contrat

La facture est un document répandu dans le monde des affaires. Les mentions à porter sur une facture sont fixées par le Code général des impôts (CGI).

DocPratic - La lettre juridique de l'entreprise

Proches des **chefs d'entreprises** par leurs interventions quotidiennes à leurs côtés, les juristes d'Inforeg rédigent des **actualités juridiques** pour clarifier le droit et vous permettre une mise en oeuvre pragmatique.

01 55 65 44 44 | Prix d'un appel local

Nous contacter par email

Plan du site

Mentions légales

Conditions générales de vente

FAQ